



Délibération du Conseil Municipal du 11 septembre 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 17

Présents : 15

Pouvoirs : 1

Votants : 16

Date de Convocation du Conseil Municipal :
5 septembre 2023

L'an deux mil vingt trois, le onze septembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Thomas ALESSI, Diogène BATALLA, Caroline BENOIT-GONIN, Jean-Louis BERGERARD, Véronique BOUCHARD, Stanislas BOUCHET, Olivier CHAMBE, Nathalie DENIS, Baptiste GAUDELUS, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Frédérique MOULIGNEAU, Chani PETIT et Florence RIUS.

Excusée : Sylvie DESBOURDELLES (pouvoir donné à Thomas ALESSI).

Absent : Vincent LABOURIER.

2023-38 Délibération relative à une demande de subvention pour le projet de mise en place de la vidéoprotection

Rapporteur : Diogène BATALLA

La commune a mandaté le bureau d'études « LB conseils » en janvier 2023 pour réaliser une étude de mise en place de la vidéoprotection, incluant une étude de cadrage, une étude d'implantation des bâtiments et des zones à équiper en capteurs, une étude technico-financière et le montage du dossier administratif.

Pour rappel, le projet envisagé prévoit la mise en place de caméras sur l'espace François Baraduc, le centre bourg, le parc du Chêne, le centre technique municipal, le parking communautaire de la gare de Fleurioux-sur-l'Arbresle et certains axes routiers de la commune.

Le montant des travaux est estimé à 225 000 € HT.

Le montant de la subvention est de 50%, plafonné à 50 000 €.

Il est donc proposé de prioriser les travaux pour un montant de 100 000 € HT sur les espaces publics suivants : l'espace François Baraduc, le centre bourg et le parc du Chêne.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes accompagne les communes pour sécuriser les espaces publics. L'opération envisagée pourrait ainsi être subventionnée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de 50% pour un projet ayant un plafond à 50 000,00 € et dans la limite de 15 000 €/caméra.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de déposer une demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de cette aide à la sécurisation des espaces publics.

REGION 50 % Montant demandé : 50 000,00 €

Ce qui laisse un reste à charge pour la commune de :

Autofinancement de la commune : 50 000,00 €

Plus la TVA : 20 000,00 €

Montant total à la charge de la commune : 70 000,00 €

Le planning opérationnel pour la première phase pourrait être le suivant :

- dépôt des dossiers de subvention : 3^e trimestre 2023
- consultation des entreprises : 4^e trimestre 2023
- travaux : 1^{er} semestre 2024

Florence RIUS souhaite une présentation de l'étude menée par le bureau d'études et qu'un débat ait lieu sur l'intérêt d'installer des caméras.

Diogène BATALLA rappelle qu'une présentation a été faite en commission sécurité.

Il propose qu'une présentation soit faite en commission générale de l'étude menée par le bureau d'études et de l'étude préalable menée par la Gendarmerie. Il explique également que les communes alentours sont dans la même démarche : La Tour de Salvagny, Lentilly, Sourcieux-les-Mines.

Chani PETIT souhaite savoir si des caméras seront installées à l'école du Chêne.

Aymeric GIRARDON répond par la négative. La réglementation interdit la mise en place de caméras dans les établissements scolaires.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à la majorité et une abstention (Baptiste GAUDELUS) :

- **D'APPROUVER** la réalisation de cette opération telle que présentée ;
- **DE VALIDER** le plan de financement proposé ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le Maire

Diogène BATALLA



La secrétaire de séance

Nathalie DENIS